



Madame Emma DELFAU
Présidente de la CPN52
Cheffe de service du tourisme, du commerce,
de l'artisanat et des services
Direction Générale des Entreprises

Copie : Joel FOURNY, président de la CPN56

Madame la présidente,

En novembre 2020, quatre ans après l'arrivée de la nouvelle équipe à la tête du réseau des chambres de métiers et ses beaux discours sur la nécessité de mettre en « chantier » la question des salaires, le collègue employeur nous présentait le rapport final du cabinet Arthur Hunt. Le constat est accablant. Les rémunérations fixes **se situent globalement entre 13 et 20% sous le marché** et l'analyse met en exergue l'absence de tout autres types de rémunérations variables ou différées.

Fort de ce constat, le collègue employeur a pris l'initiative, en accord avec les partenaires sociaux, de mettre en place un groupe de travail spécifique pour étudier et trouver les « fameux » leviers censés atténuer les effets de la non-revalorisation de l'indice statutaire. On pouvait dès lors penser que de réelles solutions sur le volet des rémunérations allaient enfin pouvoir voir le jour. Du discours des présidents, semblait naître un espoir.

L'aboutissement au bout de seulement deux réunions de travail est tout bonnement consternant ! Lors de la CPN 56 du 6 mai, les employeurs ont proposé, en tout et pour tout, que quelques micro-mesurettes qui n'auront absolument aucun impact sur le pouvoir d'achat de son personnel. C'est la montagne qui accouche d'une souris.

Le SNCA-CGT, quant à lui, a fait des propositions ambitieuses en soumettant la révision des grilles indiciaires ; projets jugés sérieux par l'ensemble des organisations syndicales. En effet, ces propositions permettraient d'améliorer la rémunération des agents et de dynamiser leur carrière. Malheureusement, celles-ci ont été balayées d'un revers de main et n'ont même pas suscité le moindre intérêt.

Ces propositions ont été, une nouvelle fois, mises à l'ordre du jour de la CPN56 du 16 juin dernier. Lors de cette séance, le collègue employeur, faisant suite à une suggestion de la CFDT de dé plafonner au moins les échelons 6 et 7 en les passant de 4 à 2 ans, à proposer d'appliquer cette mesure seulement pour l'échelon 6. Sur le reste, les présidents restent fermes ; de l'aveux même du collègue employeur, il ne pourra être question de revalorisations généralisées de quelque nature que ce soit. Le SNCA-CGT est scandalisé par cette attitude et le compte n'y est pas !

.../...

Nous affirmons que les présidents n'ont jamais eu la volonté de revaloriser le salaire des agents. Les belles promesses, faites lors de l'investiture de la nouvelle équipe en décembre 2016 qui disait vouloir trouver des « leviers compensatoires » permettant aux salariés de ne pas se sentir floués, se sont bel et bien envolées.

L'important pour CMA France était surtout de sortir du marasme dans lequel était plongé le dialogue social sous le règne d'Alain Griset, ex-président de l'APCMA. Il fallait coûte que coûte redonner au réseau les moyens de fonctionner, fluidifier le dialogue entre partenaires sociaux avec en ligne de mire la régionalisation du réseau au 1^{er} janvier 2021.

La question salariale ce n'est pas essentiellement qu'une question d'équilibre budgétaire. Le salaire c'est, avant tout autre chose, la seule subsistance des agents ; issue du fruit de leur travail, de leur qualification et de leur expérience.

Lorsque le collège employeur décide de ne pas augmenter les salaires, il marque une absence de reconnaissance du travail réalisé chaque jour par chaque agent des CMA et il participe à la paupérisation chronique de son personnel. Depuis Alain Griset, l'artisan du 0% d'augmentation pour les agents du réseau, le discours n'a pas varié d'un iota ; la nouvelle équipe reprenant à son compte l'encadrement rigoriste de l'évolution des salaires.

Mais il faut croire que pour certain cela paie quand même... Depuis la régionalisation, la masse salariale de certaines catégories de personnel, celle des cadres supérieur et SG a, elle, bien augmentée.

Les présidents, argueront sans doute, d'éléments conjoncturels et économiques pour convaincre les plus crédules du bienfondé que constitue le gel de la valeur du point depuis plus de 10 ans. Ils reporteront une fois de plus la responsabilité sur l'état qui a son tour, leur refilera la patate chaude... !

Leurs tentatives d'explications auront la même crédibilité à nos yeux qu'un manchot se plaignant de douleurs aux mains. Peut-être est-ce là des douleurs « fantômes » Comme leur politique salariale !

Nous tenons à vous dire, vous redire, combien la politique salariale mise en place dans le réseau des chambres de métiers ces dernières années est révélatrice d'une vision comptable court-termiste.

Il faudra nous expliquer comment éviter la fuite des compétences, comment sans compromettre l'engagement des collaborateurs et l'attractivité des établissements, nos présidents comptent s'y prendre.

Le salaire des agents ne peut être la variable d'ajustement à la cure d'austérité. En 15 ans, le SMIC a augmenté de plus de 24%, l'inflation de 19.30% ; pendant la même période la valeur du point d'indice n'a évolué que de 4.20%. L'appauvrissement des agents est incontestable.

Les présidents pensent-ils sincèrement transformer les agents des CMA en sujet devant accepter de travailler toujours plus pour moins cher ?

Le SNCA-CGT n'accepte pas cette situation, et nous en dénonçons l'injustice sociale qu'elle constitue, comme l'aberration économique qu'elle incarne. Les entreprises artisanales souffrent ! mais sans la consommation des ménages, elles souffriront encore davantage. C'est la consommation des ménages qui soutiendra l'économie de ce pays ; une sorte de cercle vertueux. N'oublions pas que les agents des chambres des métiers sont aussi des consommateurs. Ne pas prendre cette notion en compte, c'est quelque part se tirer une balle dans le pied.

Tant au plan économique que sur les aspects de justice sociale, revaloriser les salaires statutaires, d'une manière ou d'une autre, coulent de sens.

.../...

CMA France peut se satisfaire de sa stratégie en matière de dialogue social, elle lui aura permis de faire passer sans trop de difficultés les réformes statutaires nécessaires à la transformation du réseau et son changement de modèle économique.

Pour le SNCA-CGT, Le compte n'y est pas ! Le SNCA-CGT constate que le collège employeurs, au fur et à mesure des CPN56 et CPN52 arrive à faire valider tous les textes et dispositifs servant en premier ses intérêts. La plupart des demandes des O.S engendrant une dépense financière minimale soit-elle et visant à redonner une bouffée d'oxygène à l'ensemble des agents du réseau sont généralement sanctionnées par un vote négatif du collège employeur. La rengaine est toujours la même : « J'voudrais bien, mais j'peux point... »

Pour le SNCA-CGT la revalorisation salariale reste un sujet central et la cure d'austérité n'a que trop duré. L'aboutissement des pseudo négociations sur le volet des rémunérations est un véritable échec et les personnels ont fait suffisamment d'efforts.

La coupe est pleine, on se paie notre tête et à fortiori celle des personnels des chambres de métiers et ça c'est intolérable. On peut maintenant affirmer que la revalorisation des salaires est renvoyée aux calendes Grecques. La période de vache maigre continuera donc pour les agents des chambres de métiers et peu importe les efforts qu'ils ont consenti.

Notre organisation ne se rendra pas complice dans ce jeu de dupe et refuse de cautionner, par sa présence en CPN52, la politique de paupérisation engagée par CMA France et l'État.

En conséquence, la commission exécutive national du SNCA-CGT vous informe que notre organisation a décidé de boycotter la CPN 52.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick DOSSEUL
Secrétaire général du SNCA-CGT

